



**Conseil des droits de l'homme**  
**Déclaration du Forum des Jeunes**  
**2 juin 2017**

*Rappelant que le Conseil des droits de l'homme (CDH) a été créé afin d'assurer la protection de l'ensemble des droits humains à travers le monde, nous, Jeunes dans toute notre diversité, pressons les preneurs de décisions de reconnaître que nous sommes titulaires de droits et qu'il est nécessaire d'inclure nos voix dans les processus de décision afin que les droits humains de chacun soient concrétisés,*

*Rappelant que les droits humains sont universels et que nous, Jeunes, en sommes également titulaires sans avoir à souffrir aucune forme de discrimination,*

*Reconnaissant les efforts du CDH pour identifier et analyser les bonnes pratiques, les défis à relever et les opportunités des États lors de la première rencontre du Forum des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de l'État de droit dont le sujet était « Amplifier l'Espace Démocratique : le rôle de la jeunesse dans la prise de position publique » (A/HRC/34/46),*

Nous présentons les recommandations suivantes au CDH dans le but d'institutionnaliser la voix des jeunes après la réunion du second Forum des Jeunes précédant le CDH.

**Participation significative des jeunes dans le Système des Droits de l'Homme de l'ONU**

1. Assurer que les conditions préalables à une participation effective des Jeunes soient remplies, notamment en protégeant le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la liberté de réunion et d'association, le droit à la liberté de mouvement et le droit à la non-discrimination,
2. Soutenir de manière satisfaisante la voix des Jeunes lors du CDH en garantissant la tenue d'un Forum des Jeunes qui fasse partie intégrante du CDH et garantir que les priorités ressortant de ce dernier soient incluses dans les décisions du CDH,
3. Permettre d'office l'inclusion de représentants de la jeunesse issus d'un groupe ample et diversifié dans les délégations des États membres et créer les conditions leur permettant d'y participer de façon effective,
4. Engager et consulter autant de représentants et d'organisations de la jeunesse que possible dans l'ensemble des processus du CDH, parmi lesquels l'Examen Périodique Universel (EPU) chargé de faire des rapports sur la situation des droits humains dans chaque pays et de faire des recommandations au niveau international et national,
5. Encourager les Rapporteurs Spéciaux de l'ONU à rencontrer les Jeunes dans toute leur diversité à l'occasion de leurs visites de terrain et commencer à élaborer une Charte Internationale des Jeunes,
6. Nommer un Rapporteur Spécial aux Droits de l'Homme des Jeunes afin qu'il analyse et fournisse son assistance pour remédier aux violations des droits humains les impactant plus particulièrement,
7. Garantir des financements pour que les jeunes de toutes les régions du monde puissent prendre part au CDH.



### **Sujets prioritaires pour les Jeunes**

8. Presser le CDH et ses États membres à incorporer dans leur travail les recommandations annexées à la présente Déclaration du Forum des Jeunes sur les sujets suivants qui sont prioritaires pour les Jeunes : renforcer l'engagement des Jeunes dans les processus régionaux de protection des droits humains, examiner les politiques en matière de jeunesse, l'éducation aux Droits de l'Homme, le renforcement des capacités économiques des jeunes, leur intégrité physique et psychologique, et autres Libertés (santé sexuelle et reproductive, VIH, violence faite aux femmes ou orientation sexuelle et identité de genre), les enjeux climatiques et la justice écologique, ainsi que les technologies émergentes en matière de droits humains.

### **ANNEXE A LA DÉCLARATION DU FORUM DES JEUNES DU CDH :**

#### **Recommandations à l'attention du CDH sur les priorités des Jeunes**

#### **Renforcer l'engagement des Jeunes dans les processus régionaux des Droits humains**

- I. Initier le processus en élaborant une Charte Internationale de la Jeunesse dont l'accent serait de renforcer les collaborations entre le processus international et ceux régionaux de protection des droits de l'homme afin d'assurer que ces derniers fassent mieux connaître et comprendre ce qu'est le CDH dans leurs régions respectives et répercutent les résolutions du CDH et les engagements de l'EPU dans les différents États.

#### **Examiner les politiques en matière de jeunesse**

- II. Assurer que les États membres consultent de vastes groupes de représentants et d'organisation de Jeunes lorsqu'ils développent des politiques en matière de jeunesse,
- III. Garantir que les États membres fournissent une information et une éducation sur les processus de développement de politiques, tel que le CDH, en ayant recours à un langage qui soit compréhensible par le plus grand nombre,
- IV. Soutenir la reconnaissance des Jeunes en tant que titulaires de droits auprès des États membres, ainsi qu'améliorer et développer des mécanismes opérationnels pour tenir responsables les États de tout manquement à leurs obligations sur la question des droits fondamentaux.

#### **Éducation et information sur les Droits humains**

- V. Assurer que le matériel informatif sur les Droits humains et le CDH soit facile à utiliser, à comprendre et à disséminer en utilisant les différentes options existantes e.g. médias sociaux, outils informels,
- VI. Garantir l'accès aux Jeunes de tous les pays du monde à l'éducation en matière de droits humains, e.g. en l'incluant dans les programmes scolaires,



- VII. Confier la responsabilité au Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU de mettre en place des formations et des ressources à l'attention des Jeunes, en collaboration avec ces derniers et les organisations de Jeunesse, dans le but de permettre à ces derniers de participer de manière effective aux mécanismes des Droits de l'Homme de l'ONU,
- VIII. Faire en sorte que l'ensemble des États membres disposent de plans d'action nationaux en matière d'éducation aux Droits de l'Homme dès l'école primaire pour toutes les institutions publiques, organisent des formations pour les Jeunes et créent des boîtes à outils pour les Jeunes afin qu'ils saisissent l'importance de l'éducation aux Droits humains et aux mécanismes des Droits de l'Homme, y compris le CDH,
- IX. Faire en sorte que les violations des droits humains des Jeunes fondées soient rendues publiques de manière factuelle sur des chaînes de télévision indépendantes, garantissant de ce fait la liberté d'expression et d'opinion.

#### **Renforcement de la capacité économique des Jeunes**

- X. Accroître la sensibilisation sur les bonnes pratiques visant à soutenir les Jeunes entrepreneurs,
- XI. Etablir des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour permettre le financement de programmes dont l'objectif est d'améliorer le respect des droits humains de la jeunesse,
- XII. Permettre aux Jeunes d'accéder à des emplois formateurs au niveau local et dans le système de l'ONU.

#### **Intégrité physique et psychologique, et autres libertés** (santé sexuelle et reproductive, VIH, violence faite aux femmes, orientation sexuelle et identité de genre)

- XIII. Mettre en œuvre et financer intégralement des programmes d'éducation sexuelle de qualité, fondés sur des exemples concrets qui permettront aux Jeunes de disposer d'informations précises en matière de sexualité, d'égalité de genre, de droits humains, de relations amoureuses et de santé sexuelle et reproductive qu'ils soient ou non intégrés dans le système scolaire conventionnel,
- XIV. Abolir les lois discriminatoires et autres instruments qui empêchent la réalisation des droits humains fondés sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou toute autre caractéristique, ainsi qu'éliminer les pratiques néfastes affectant le bien-être et la dignité des Jeunes e.g. mutilations génitales féminines, mariage forcé,
- XV. Augmenter le budget destiné à la santé sexuelle et reproductive pour les Jeunes et investir dans des services globaux destinés à ces derniers qui soient conformes aux standards de l'OMS, dans le renforcement des capacités, dans la recherche et dans le suivi & l'évaluation afin de mettre en place des programmes répondant aux besoins des Jeunes.



### **Enjeux climatiques et justice écologique**

- XVI. Permettre à tous les Jeunes d'accéder à une information et des données précises et scientifiques en matière d'environnement,
- XVII. Assurer que les communautés affectées jouent un rôle clé dans la définition des politiques environnementales et dans la mise en œuvre de ces décisions,
- XVIII. Garantir que les responsables d'activités préjudiciables à l'environnement soient tenus responsables de leurs actes,
- XIX. Amplifier l'écho du concept de dette écologique,
- XX. Faire en sorte que le soutien aux populations déplacées soit international.

### **Technologies émergentes pour les Droits humains**

- XXI. Identifier de nouveaux outils pour évaluer et conceptualiser des méthodes fiables pour garantir la protection, le respect et la mise en œuvre des droits des Jeunes,
- XXII. Investir dans l'innovation sociale pour créer des emplois et des mesures visant à prévenir les violations des droits humains,
- XXIII. Éduquer et favoriser l'émancipation des personnes appartenant à toutes les générations sur la question des nouvelles technologies pour permettre le développement durable de nos sociétés et le respect des droits humains.

**Nous, les Jeunes du monde entier, sommes déterminés, afin de permettre au Système des Droits de l'Homme de l'ONU de tenir ses promesses vis-à-vis de tous, à travailler ensemble, au-delà des générations et de nos différences, dans le but d'identifier des valeurs communes partagées relativement aux nouvelles façons d'inclure les Jeunes à chaque niveau d'engagement et de prise de décision. Nous nous réjouissons de contribuer à créer une planète ne laissant personne pour compte dans ces processus avec pour finalité ultime d'accueillir les futures générations dans une société qui protègent les droits humains de tous.**